

Entre lobbys alcooliers trop puissants et parlementaires inconscients, NOTRE santé est en danger

La Ligue contre le cancer déplore l'assouplissement de la loi Evin concernant la publicité sur l'alcool voté cette nuit par les députés

Cette nuit, dans le cadre du projet de loi Macron, les députés ont voté un amendement visant à faciliter la promotion de l'alcool. La ministre de la Santé, en colère, appelle à "ne pas changer" la loi Evin, qui encadre la publicité des boissons alcoolisées.

L'alcool est la **deuxième cause de mortalité prématurée évitable** dans notre pays, après le tabac. Chaque année, il est responsable, de près de 50 000 décès dont 40% avant 65 ans. Véritable menace pour la sécurité et la santé des personnes, notamment les plus vulnérables, l'alcool reste aujourd'hui un produit de consommation courante, voire un produit consommé de façon abusive et incontrôlée.

Quelle société peut privilégier quelques intérêts d'industriels au détriment du bien public qu'est la santé ? Nos parlementaires seraient-ils devenus inconscients ou peu soucieux de la santé de nos concitoyens ?

Aujourd'hui, la Ligue contre le cancer soutient Marisol Touraine, ministre de la Santé. Face au danger que l'alcool représente pour la population et les générations futures, il serait inadmissible voire meurtrier d'assouplir la loi Evin concernant la publicité sur l'alcool.

« En tant que porte-parole des malades et des proches, nous nous devons de réagir. Différencier information et publicité sur l'alcool ne permettrait pas de préciser certaines choses mais bel et bien de banaliser (voir encourager) la consommation d'alcool et favoriser le lobbying des alcooliers » explique le Pr. Jacqueline Godet, présidente de la Ligue contre le cancer.

Des morts et des blessés de la route, des malades chroniques, des personnes souffrant d'isolement et de solitude, des proches désemparés... les victimes de l'alcool sont trop nombreuses. Et pourtant, les lobbys alcooliers ont les pleins pouvoirs, au détriment de la prévention et de la protection des personnes.

Un pays responsable de la santé de ces concitoyens ne peut pas revenir sur des acquis fondamentaux de santé publique qui font école dans le monde entier. La loi Evin est régulièrement prise comme exemple.

À propos de la Ligue contre le cancer

1^{er} financeur associatif indépendant de la recherche contre le cancer, la Ligue contre le cancer est une organisation non-gouvernementale indépendante reposant sur la générosité du public et sur l'engagement de ses militants. Forte de près de 650.000 adhérents et 13 000 bénévoles, la Ligue est un mouvement populaire organisé en une fédération de 103 Comités départementaux. Ensemble, ils luttent dans trois directions complémentaires : chercher pour guérir, prévenir pour protéger, accompagner pour aider. Aujourd'hui, la Ligue, fait de la lutte contre le cancer un enjeu sociétal rassemblant le plus grand nombre possible d'acteurs sanitaires mais aussi économiques, sociaux ou politiques sur tous les territoires. La Ligue est membre de l'Alliance prévention alcool. En brisant les tabous et les peurs, la Ligue contribue au changement de l'image du cancer et de ceux qui en sont atteints. **Pour en savoir plus : www.ligue-cancer.net**

Contacts Presse

Aelya Noiret – noiret.aelya@gmail.com - 06 52 03 13 47
Elodie Audonnet - Elodie.Audonnet@ligue-cancer.net - 01 53 55 25 31